



Martine Desaulles



Jean-Philippe Bastias



Valérie Boisliveau



David Espin



Sabrina Hour



Boris Violet



Paméla Van Wayenberghe



Cécile Marchesi



Thierry Bordier

# INTÉRESSEMENT : UN GOÛT AMER

Le 28 février la direction réunissait les organisations syndicales en vue de la signature d'un accord stipulant le versement d'un supplément d'intéressement de 500 K€ au titre de l'exercice 2022. Dans un contexte d'inflation record que nous avons subi en 2022 et qui perdure en ce début d'année, nos adhérents ont jugé que Sud devait signer cet accord. Si tout versement de notre employeur ne se refuse pas, ce supplément d'intéressement nous laisse un goût amer. En 2021, le SNE-CGC et la CFDT acceptaient de signer un accord qui relevait les seuils de déclenchement de l'intéressement par rapport à l'accord de 2018. Sur la base de ce dernier et de ses seuils c'est 3M€ de plus qui auraient été versés au lieu d'un supplément d'intéressement de 500.000€.

La preuve par les chiffres :

## Sur la base de l'accord de 2018

Entre 0 et 180 M€	7 %	12,6 M€
Entre 180 et 200 M€	8 %	1,6 M€
Entre 200 et 220 M€	10 %	2 M€
A partir de 220 M€	11 %	8,47 M€
Booster 1 dès 220 M€		500 000 €
Booster 2 dès 250 M€		500 000 €
Booster 3 Coex inf 65 %		500 000 €
Booster 4 Coex inf 63 %		500 000 €

Total  
**27 M€**

## Sur la base de l'accord de 2021

Entre 0 et 220 M€	7 %	15,4 M€
Entre 220 et 240 M€	8 %	1,6 M€
Entre 240 et 260 M€	10 %	2 M€
Entre 260 et 300 M€	11 %	4,07 M€
A partir de 300 M€	12 %	0 M€
Booster 1 dès 300 M€		500 000 €*
Booster 2 Coex inf 60 %		500 000 €

Total  
**24 M€**

Nous ne toucherons que 24 M€ soit une perte de 3 M€ ce qui représente pour cette exercice 715 € en moins pour les salariés. Avec cet accord régressif de 2021, que Sud et ses adhérents ont refusé de signer, nous perdons chaque année entre 700 et 800€ ce qui fera sur les 3 ans de son application près de 2500€ de perte en moyenne pour les salariés.

\*Avec un résultat Net à 297 M€ nous n'aurions pas dû percevoir ces 500K€ de booster qui seront finalement dégagés par l'employeur dans l'urgence bien conscient du coté régressif de son accord ainsi que des NAO 2023 ridicules.

A Paris, le 06/03/2023

06 59 29 75 46

01 70 23 53 40 (38)

sudceidf@orange.fr

ceidf.sudbpce.com

SUD Solidaires BPCE IDF

